

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 21 septembre 2017

Communiqué de presse

Ce matin, le préfet de la Martinique a reçu une délégation composée de syndicats de l'Education nationale et de représentants de collectivités territoriales inquiets par l'évolution des contrats aidés.

Dès son installation, le Gouvernement a constaté une diminution très forte du nombre de contrats aidés programmés puisque pour l'année 2017, 280 000 contrats aidés avaient été budgétés contre 459 000 en 2016, soit une baisse de 40%. Les deux tiers de ces contrats aidés avaient été consommés au premier semestre. Loin de mettre fin aux contrats aidés, le Gouvernement d'Edouard Philippe avait décidé une rallonge budgétaire pour les porter à 320 000.

Parallèlement, le gouvernement a souhaité faire évoluer le dispositif des contrats aidés dont le bilan d'insertion durable dans l'emploi est faible, seulement 26% des personnes en contrats aidés retrouvent une solution professionnelle durable à l'issue de leur contrat.

Face à l'inquiétude manifestée, le préfet a annoncé ce matin un « **plan d'urgence pour le bon fonctionnement immédiat du service public de l'éducation** », élaboré en concertation avec l'Académie, Pôle emploi, l'agence des services de paiement et la DIECCTE. Ce plan se décline en 2 axes :

- Pourvoir les affectations pour les contrats qui étaient décidés mais qui ne sont pas encore pourvus (376 emplois ne sont pas encore pourvus sur l'enveloppe initiale) ;
- Mobiliser une enveloppe de 700 contrats dont 500 CAE mobilisés pour les emplois aidés du secteur éducatif au profit des établissements scolaires, des collectivités locales et du monde associatif.

Par ailleurs, le préfet a annoncé la mobilisation du « **plan 1000 formations pour la Martinique** », dans le cadre du plan 500 000 formations, pour les personnes qui finissent leur contrat aidé. Ce « plan 1000 formations » concernera les adultes et sera accompagné d'un volet spécial pour les jeunes : 250 garanties jeunes supplémentaires seront mobilisées à cet effet.

Dès demain, une réunion se tiendra avec la préfecture, le rectorat et les services de pôle emploi pour mettre en œuvre pleinement les 700 contrats du service public de l'éducation. De même, des réunions de travail pourront débuter demain avec les communes de Martinique pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées.

Ces mesures montrent bien la volonté de l'Etat de se mobiliser massivement et rapidement pour à la fois permettre la reprise des cours et trouver pour ceux qui sortiront des contrats aidés une solution adaptée à leur situation.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Préfet de la martinique*